

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 47 (1906), p. 108-112

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1906__47__108_0

© Société de statistique de Paris, 1906, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

Les divorces et les séparations de corps en Norvège (1891-1904).

Selon la législation norvégienne de 1867, le divorce pouvait être prononcé, par les tribunaux, pour adultère, désertion, bigamie, impuissance, syphilis, absence prolongée ou, enfin, condamnation à une peine perpétuelle.

La séparation de corps peut-être accordée, par ces mêmes tribunaux, quand elle est demandée soit par les deux époux, soit par les autorités administratives, ou bien transformée en divorce par décision royale quand elle a duré pendant trois ans.

Nous verrons plus loin que des lois subséquentes ont multiplié les causes de divorce.

De 1871 à 1890, le nombre total des divorces *accordés par décision royale* a été de 179, soit, en vingt ans, une moyenne annuelle de 9 divorces prononcés.

A partir de cette époque, le nombre de ces décisions se répartit comme suit, par année :

1891.	21	1898.	128
1892.	38	1899.	118
1893.	77	1900.	100
1894.	100	1901.	133
1895.	104	1902.	133
1896.	90	1903.	179
1897.	89	1904.	170

Avant 1891, on le voit, le nombre des divorces était très restreint. Le changement qui s'est opéré à partir de 1891 tient à la remise en vigueur d'une vieille pratique, datant de 1825 et permettant d'accorder le divorce par décision royale, sans séparation préalable. Les divorces ont pu, en conséquence, être prononcés pour d'autres causes que celles qui viennent d'être énumérées (aliénation mentale, séparation de fait pendant six ans, séparation de corps dans moins de trois ans, etc.).

En somme, il n'existe actuellement aucune énumération précise des causes de divorce.

A partir de 1894, le roi accorde également des séparations de corps sur la demande de l'un des conjoints (pour excès, sévices, ivrognerie, etc.).

Après avoir été de 25 environ, année moyenne, de 1886 à 1890, le nombre des *divorces prononcés judiciairement* a subi les variations annuelles suivantes :

1891.	37	1898.	12
1892.	38	1899.	5
1893.	25	1900.	6
1894.	9	1901.	5
1895.	10	1902.	6
1896.	7	1903.	6
1897.	5		

Ainsi, tandis que les divorces, en général, ont augmenté, les demandes dont les tribunaux ont été saisis ont diminué. La cause en est due à ce qu'il est plus facile de recourir à la voie administrative qu'à la procédure devant les tribunaux, moins discrète et plus longue.

Les chiffres qui suivent indiquent quel a été le mouvement des séparations de corps prononcées *par les autorités administratives supérieures* (préfet) de 1871 à 1904 :

1871-1875.	55	} Moyennes annuelles quinquennales.
1876-1880.	33	
1881-1885.	28	
1886-1890.	50	
1891.	61	} Chiffres annuels.
1892.	70	
1893.	56	
1894.	71	
1895.	94	
1896.	98	
1897.	114	
1898.	127	
1899.	121	
1900.	143	
1901.	127	
1902.	122	
1903.	123	
1904.	154	

Le nombre des séparations de corps prononcées *par décision royale*, quoique beaucoup plus restreint, s'est élevé dans une proportion égale :

1894	2	1898	5	1902	7
1895	1	1899	3	1903	16
1896	5	1900	5	1904	20
1897	6	1901	10		

Les divorces, comme les séparations de corps, sont beaucoup plus fréquents dans les villes que dans les campagnes. Voici, à ce point de vue, les résultats que l'on constate :

	Séparations de corps				Divorces			
	Total	Campagnes	Villes	Christiania	Total	Campagnes	Villes	Christiania
1891-1895	355	67	288	(191)	459	156	303	(143)
1896-1900	630	99	531	(369)	560	194	366	(193)
1901-1904	579	108	471	(295)	632	181	451	(251)

Si l'on compare le nombre des divorces au total de la population féminine mariée, on arrive aux constatations suivantes :

	Divorces (nombre moyens annuels)	Total des femmes mariées	Proportion sur 100 000 femmes mariées
1890-1891	49	326 083	15,03
1900-1901	122	359 512	33,93
1903	185	368 000	50,27

En tenant compte des éléments qui précèdent, il est intéressant de décomposer la population totale de la Norvège, défalcation faite des enfants âgés de moins de quinze ans, et de constituer les différences qui, sous le rapport de l'état civil, caractérisent des époques assez éloignées les unes des autres :

	1865		1875		1890		1900	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataires	218 927	225 086	247 384	259 520	242 505	280 323	286 060	319 291
Mariés	275 795	275 490	291 317	292 213	321 174	326 114	355 212	359 105
Veufs	28 569	62 756	31 808	61 443	37 908	80 506	46 051	88 147
Divorcés		9 1	815	1 129	318	438	316	484
Séparés	732				(?)	(?)	414	588
Totaux	524 023	564 323	571 324	622 333	601 905	687 381	682 086	767 618

Le document officiel norvégien indique dans quelle proportion les époux divorcés contractent un nouveau mariage. Il est d'autant plus curieux de signaler les renseignements très complets constatés à cet égard que peu de statistiques font connaître cette situation.

De 1876 à 1900, 264 hommes et 274 femmes, qui avaient obtenu le divorce, se sont remariés. Les 264 hommes ont épousé en secondes noces 224 filles, 33 veuves et 7 divorcées; les 274 femmes se sont remariées, 203 avec des célibataires, 64 avec des veufs et 7 avec des divorcés.

Le tableau suivant indique, par année, de 1891 à 1902, le nombre des divorcés des deux sexes qui se sont remariés :

	Hommes divorcés remariés	Femmes divorcées remariées	Hommes divorcés mariés avec			Femmes divorcées mariées avec		
			des filles	des veuves	des divorcés	des célibataires	des veufs	des divorcés
1891	4	8	4	»	»	6	2	»
1892	13	9	12	1	»	4	5	»
1893	13	25	13	»	»	18	7	»
1894	10	14	9	1	»	11	3	»
1895	18	21	17	1	»	17	4	»
1896	25	18	20	5	»	14	4	»
1897	18	20	10	7	1	15	4	1
1898	29	27	25	3	1	21	5	1
1899	31	31	27	4	»	28	3	»
1900	32	27	26	4	2	19	6	2
1901	30	28	29	1	»	23	5	»
1902	48	26	42	6	»	24	2	»

Nous avons vu que le nombre des divorces prononcés de 1891 à 1904 s'élevait à 1 651. Recherchons quelles ont été les causes de ces divorces, en distinguant si la faute incombe soit au mari, soit à la femme, soit aux deux époux à la fois. C'est ce que fait connaître le tableau ci-dessous :

Motifs	Divorce prononcé par la faute			Total
	du mari	de la femme	des deux époux	
Adultère	85	174	22	281
Adultère et autre cause	41	9	»	53
Adultère de l'un et autre faute de l'autre	»	»	14	14
Bigamie	36	21	»	57
Abandon du domicile conjugal	246	48	»	294
Abandon du domicile conjugal et adultère	35	28	»	63
Absence. Mari présumé mort	97	»	»	97
Maladie vénérienne	23	3	»	26
Séances	38	»	»	38
Négligence de pourvoir aux besoins de la famille	6	»	»	6
Condamnation	21	2	»	23
Ivrognerie	4	1	»	5
Autres vices	5	1	»	6
Aliénation mentale	20	43	»	63
Autres causes	3	2	»	5
Totaux	663	332	36	1 031
Séparation de fait prolongée	»	»	»	168
Divorce précédé de séparation de corps	»	»	»	450
Inconnu	»	»	»	2
Total général	»	»	»	1 651

Sur 100 divorces, 39 ont pour cause l'adultère ou la bigamie, 34 sont dus à l'abandon du domicile conjugal.

Il nous reste à déterminer la profession des divorcés. Le tableau suivant indique, à cet égard, le genre de travail exercé par le mari, le nombre des hommes mariés, enfin la proportion des divorcés sur 100 000 hommes mariés des différentes professions :

Professions	Nombre total des hommes mariés	Nombre des divorcés 1891-1904	Proportion des divorcés sur 100 000 hommes mariés
Agriculture, pêche	162 998	124	5,43
Mines, usine, industrie	94 750	466	35,13
Commerce et transports	48 854	533	77,93
Services publics et professions libérales	14 622	125	61,06
Travaux domestiques et indéterminés	6 571	204	»
Rentiers	17 365	5	2,06
Sans profession	3 742	3	»
Professions inconnues	222	191	»
Totaux	349 124	1 651	33,78

Eu égard au nombre des enfants vivants au moment de la dissolution du mariage, les 1 651 ménages rompus de 1891 à 1904 se répartissent comme suit :

Ménages sans enfants	325	
Ménages ayant	1 enfant	301
	2 ou 3 enfants	380
	4 enfants et plus	149
	Plusieurs enfants (chiffre indéterminé).	59
Renseignement inconnu	437	
Total	1 651	

Il n'a été possible de connaître la durée du mariage qu'à l'égard de 587 divorcés qui se distribuent, à ce point de vue, de la façon suivante :

Moins de 5 ans.	41
De 6 à 10 ans	175
De 11 à 15 ans.	152
De 16 à 20 ans.	96
De 21 à 25 ans.	67
De 26 à 30 ans.	31
De 31 à 40 ans.	20
De 41 à 50 ans.	5

De 1893 à 1904, il a été rejeté 452 demandes en divorce, qui avaient été formées : 236 par le mari, 170 par la femme, 46 par les deux conjoints.

Maurice YVERNÈS.